

INSCRIPTIONS ET

DOCUMENTS

ADMINISTRATIFS

Un contrat d'accueil périscolaire et une fiche d'inscription vous ont été adressés en complément de cette info.

Le contrat d'accueil est à rendre impérativement complété et signé en Mairie **avant le 31 juillet 2019.**

► Exceptionnellement, une fiche d'inscription périscolaire mensuelle permet d'effectuer les réservations pour le mois de septembre.

Les jours cochés sont à respecter et ne pourront être modifiés.

Cette fiche d'inscription doit être retournée en Mairie

AVANT LE 20 AOÛT 2019.

NOUVEAUTÉ PORTAIL CITY—enfance
Dès le mois d'octobre

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Restauration scolaire	Garderie	Etude surveillée
Horaires de fonctionnement	De 11 h 20 à 13 h 20.	A partir de 7 h 20 et de 16h30 jusque 18 h 30.	De 16 h 30 à 17 h 30.
Jours de fonctionnement	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Lieux des activités	Salle Jean Monnet Place de l'Europe 03.20.49.93.30	Locaux garderie Place de l'Europe 03.20.49.93.30	Ecole : dans les salles de classe côté primaire
Inscriptions Documents administratifs	<ul style="list-style-type: none">● Contrat d'accueil aux activités scolaires et Périscolaires● Fiche sanitaire de l'enfant● Fiche d'inscription mensuelle envoyée par mail et disponible à l'accueil de la Mairie.● A partir du mois d'octobre, les inscriptions se feront à partir du portail famille.		
Paiements	Le règlement se fait dès réception des factures. Payable à la Régie Municipale activités scolaires et périscolaires d'Herlies.		
Modes de règlements	Chèque bancaire, ou paiement en ligne TIPI sur le site de la commune.		
Tarifs	Les tarifs sont consultables en Mairie et sur le site internet de la ville.		



Dès réception du contrat d'accueil complet, la mairie prendra contact par téléphone, afin de vous faciliter l'inscription sur le portail city—enfance. Un lien vous sera envoyé par mail permettant l'accès au portail famille pour permettre l'inscription aux différents services.
Sans la validation de ce lien, l'activation du compte n'est pas possible.

TARIFS

CANTINE

Repas réservé	3.40 €
Repas non réservé	6.80 €

ETUDE SURVEILLÉE

Heure réservée	1.36 €
Non réservée	2.72 €

GARDERIE

HERLILOIS

Quotient Familial	Prix de l'heure par enfant
0 à 369	0.73€
370 à 499	1.06 €
500 à 600	1.49 €
601 à 930	1.92 €
931 et +	2.17 €

GARDERIE

EXTERIEURS

Quotient Familial	Prix de l'heure par enfant
0 à 600	3.06 €
601 à 930	3.18 €
931 et +	3.30 €

Au-delà de 18 h 30, l'heure de garderie sera facturée 10.00 €

En résumé

- Je suis inscrit et je consomme → je paie
- Je suis inscrit et je ne consomme pas → je paie
- Je suis inscrit, je ne consomme pas mais je justifie (certificat medical) → je ne paie pas.
- Je ne suis pas inscrit et je consomme → je paie avec un supplement.

Les inscriptions **EN MAIRIE** sont **OBLIGATOIRES** avant toute fréquentation.

Aucun enfant ne sera accepté dans les services si le dossier d'accueil complet n'a pas été déposé.

Mairie d'Herlies

Service Scolaire et Périscolaire
1 rue du Bourg
59134 HERLIES

Téléphone 03.20.29.22.97.
Télécopie : 03.20.49.97.54.
Messagerie : facturations.herlies@orange.fr

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

2019/ 2020

Règles de fonctionnement

Restauration scolaire

Garderie

Etudes surveillées

Mairie d'Herlies
1 rue du Bourg
59134 HERLIES
Tél. 03.20.29.22.97.

